PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

RECYC-QUÉBEC

Version mise à jour (2025)

Votre gouvernement

Québec

Coordination et rédaction
Cette publication a été réalisée par la Direction Dossiers stratégiques de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Elle a été produite par la Direction Communications, relations publiques et marketing social de RECYC-QUÉBEC.

Renseignements

Téléphone – siège social de Québec : 418 643-0394
1 866 523-8290 (sans frais)

Téléphone – bureau de Montréal : 514 352-5002
1 800 807-0678 (sans frais)

Courriel : info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
Internet : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-00985-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

Table des matières

Table des matières 3

Message de la présidente-directrice générale 5

L'organisation en bref 6

Mission 6

Vision 6

Valeurs 6

L'organisation en chiffres 7

Quelques données clés en matière de développement durable 8

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques 9

Contributions de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte des objectifs de la SGDD 2023-2028 11

Mise à jour 2025 13

Contexte interne 13

Contexte externe 16

Plan d'action de développement durable 19

Action 1 : Accroître le nombre d'ICI (industries, commerces et institutions) attestés IOR + 19

Action 2 : Favoriser le déploiement territorial de l'économie circulaire 20

Action 3 : Soutenir le développement de débouchés québécois innovants afin d'améliorer la performance du traitement des matières résiduelles 21

Action 4 : Favoriser la réduction à la source 22

Action 5 : Faciliter les choix de consommation responsables et locaux 23

Action 6 : Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale 24

Action 7 : Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des matières résiduelles 25

Action 8 : Contribuer au développement régional durable 26

Action 9 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles 27

Action 10 : Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables 28

Action 11 : Augmenter la part des acquisitions responsables 29

Action 12 : Accroître la performance environnementale de nos systèmes numériques 30

Action 13 : Accroître le nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus 31

Action 14 : Accroître le nombre de ministères et organismes attestés IOR + de niveaux supérieurs 32

Action 15 : Accroître la part des employés utilisant les transports alternatifs à l'auto solo 33

Action 16 : Soutenir le réseau parapublic pour le préparer aux grands défis de demain 34

Tableau synoptique 35

Annexe 1 38

Message de la présidente-directrice générale

En qualité de société d'État, RECYC-QUÉBEC se positionne en tant qu'acteur incontournable dans la prévention et la gestion responsable des matières résiduelles au Québec. Notre mission, centrée sur la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation de ces matières dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques, témoigne de notre engagement envers les principes fondamentaux du développement durable.

À travers ce document, nous définissons les objectifs concrets et ambitieux que nous nous sommes fixés pour contribuer activement à améliorer la performance du Québec en ce sens. De la sensibilisation accrue à la nécessité de réduire notre production collective de déchets, en passant par l'optimisation de nos systèmes de collecte et de traitement, chaque action de ce plan est guidée par une vision partagée d'un avenir plus durable.

Ce Plan d'action de développement durable 2023-2028, avec ses 16 actions et 19 indicateurs, constitue la feuille de route stratégique qui incarne les principes de développement durable de RECYC-QUÉBEC. Dans les sections qui suivent, nous détaillerons nos actions et nos cibles, en identifiant les étapes concrètes que nous entreprendrons pour concrétiser notre vision.

RECYC-QUÉBEC s'engage à contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental et continuera à travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ensemble, nous travaillerons pour faire du Québec une société plus juste et prospère, garantissant à tous les Québécoises et Québécois un milieu de vie sain et sécuritaire ainsi qu'un patrimoine naturel et culturel protégé.

Emmanuelle Géhin

Présidente-directrice générale

L’organisation en bref

Mission

Amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d’économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

Vision

Vers un Québec **sans gaspillage**.

Valeurs

Au sein de RECYC-QUÉBEC, cinq valeurs, liées à la mission, se trouvent au cœur de la démarche éthique. Elles guident chacune des actions et encadrent la prise de décisions au quotidien, dans un souci de transparence et d’exemplarité.

Respect : accorder une considération à une personne ou une organisation en raison de sa valeur morale ou sociale avec le souci de ne pas lui porter atteinte.

Intégrité : comportement d’une honnêteté sans compromis adopté dans l’intérêt de la mission d’une organisation.

Collaboration : action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun.

Responsabilité : nécessité morale et intellectuelle de faire et de répondre de ses devoirs et ses engagements.

Équité : traitement juste et impartial à l’égard des personnes et des partenaires afin d’offrir une égalité des chances pour tous.

L’organisation en chiffres

Chiffres clés	Description
84	Employés de RECYC-QUÉBEC, répartis dans ses bureaux de Montréal et de Québec
800	Partenaires issus des secteurs de la récupération, du tri, du recyclage et de la mise en valeur
13	Programmes et appels de propositions lancés en 2020 et 2023
81,3 M$	Investis depuis 2011 dans plus de 1 410 projets
11 000	Points de récupération gratuits couverts par le programme de gestion des pneus hors d’usage
8 millions	Pneus hors d’usage récupérés annuellement
3	Programmes opérationnels gérés par RECYC-QUÉBEC : consigne, pneus, régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective
11	Programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) encadrés par RECYC-QUÉBEC
361	Attestés du programme ICI on recycle + en 2022-2023
14	Centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) reconnus depuis le lancement du programme de reconnaissance en 2022-2023

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
100 % des décisions gouvernementales ont respecté les procédures appropriées de prise en compte des principes de développement durable en 2022-2023	Les principes de développement durable ont été pris en compte dans l'intégralité des processus décisionnels et de gouvernance de RECYC-QUÉBEC. Les employés et les membres de la direction ont tous été formés afin de renforcer la prise en compte de ces principes.
100 % des programmes d'aide financière en vigueur ont intégré au minimum un critère écoresponsable ou un critère écoconditionnel en 2022-2023	Chaque programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC a intégré un ou plusieurs critères écoresponsables ou écoconditionnels en 2022-2023. Ainsi, nous avons appuyé le développement de pratiques et de modèles verts et responsables chez nos clientèles.
141 nouvelles attestations ICI on recycle + ont été délivrées en 2022-2023	Par le biais de son programme de reconnaissance ICI on recycle +, RECYC-QUÉBEC a permis à de nombreuses organisations d'améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles, en les accompagnant personnellement dans leurs démarches.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2022-2025	Le Plan stratégique 2022-2025 inclut 6 orientations organisationnelles qui visent à réduire l'utilisation des ressources, à savoir : 1. Préserver les ressources et réduire le gaspillage 2. Veiller à la performance des systèmes de récupération et de recyclage 3. Assurer la mise en œuvre des orientations gouvernementales visant à détourner les matières organiques de l'élimination 4. Améliorer la performance du Québec en gestion des matières résiduelles 5. Bonifier l'accompagnement et les services offerts 6. Viser les meilleures pratiques organisationnelles	Toutes les orientations du Plan stratégique 2022-2025 sont directement en lien avec les objectifs de développement durable. Elles visent à la préservation des ressources et la prévention du gaspillage passant donc par la réduction à la source, l'économie circulaire et l'innovation dans la chaîne de valeur des matières résiduelles. Elles sont liées aux actions de la présente Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024	Le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles comporte 3 enjeux principaux ayant pour objectif d'encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles, à savoir : 1. Mettre un terme au gaspillage des ressources 2. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec 3. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles	Tous les enjeux du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles sont directement en lien avec les objectifs de développement durable. Ils sont liés aux actions de la présente Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) de RECYC-QUÉBEC est le cinquième depuis l'adoption, en 2006, de la Loi sur le développement durable. La période de mise en œuvre du PADD s'étale du 1er avril 2023 au 31 mars 2028.

En plus de prendre en compte les 16 principes de la Loi sur le développement durable, le PADD 2023-2028 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD) et les orientations fournies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), aux ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre du processus d'élaboration des plans d'action de développement durable.

La SGDD 2023-2028 comporte 5 orientations. Pour l'élaboration de son PADD, RECYC-QUÉBEC a retenu 4 orientations pour lesquelles elle était appelée à contribuer. L'orientation 2 *Agir en faveur de la nature et pour la santé* n'a pas été retenue.

Le PADD s'articule donc autour des 4 orientations suivantes :

- ORIENTATION 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable
- ORIENTATION 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec
- ORIENTATION 4 : Développer les collectivités durablement
- ORIENTATION 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

De ces orientations se déclinent 16 actions qui répondent aux 13 sous-objectifs identifiés dans les attentes gouvernementales de participation émises par le MELCCFP ainsi qu'à 3 sous-objectifs auxquels RECYC-QUÉBEC contribue volontairement.

Ces actions se concrétisent par des engagements clairs et s'appuient sur des indicateurs précis et des cibles annuelles à atteindre.

Dans une démarche transparente, RECYC-QUÉBEC fera état dans son rapport annuel du degré d'atteinte des résultats du présent plan.

Contributions de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte des objectifs de la SGDD 2023-2028[1]

Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable

Modèles d'affaires : 1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable

1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire

1.1.3. Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres

Consommation : 1.3 Favoriser la consommation responsable

1.3.1. Accroître la présence des produits et services durables sur le marché

1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux

Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Transition juste : 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste

3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale

Orientation 4 : Développer les collectivités durablement

Milieux de vie : 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire

[1] L'orientation 2 de la SGDD 2023-2028 *Agir en faveur de la nature et pour la santé* n'a pas été retenue.

Collectivités : 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes

4.3.1. Appuyer le développement régional durable

Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Gouvernance du développement durable : 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Finance durable : 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois

5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité

Marchés publics : 5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable

5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables

Numérique : 5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Bâtiments durables : 5.6 Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics

5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation

Gestion des matières résiduelles : 5.7 Valoriser les matières résiduelles

5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

Mobilité durable : 5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État

Réseau parapublic : 5.9 Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique

5.9.2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements

Mise à jour 2025

Au printemps 2025, RECYC-QUÉBEC a mis à jour son PADD 2023-2028, conformément aux Orientations en matière de planification pour l'administration gouvernementale (section 8).

Cette mise à jour apporte des modifications à certains engagements, précisées par des notes en bas de page dans la section Plan d'action de développement durable. Afin d'assurer la cohérence entre l'ensemble des engagements, qu'ils aient été modifiés ou non, ainsi qu'avec les actions et les indicateurs, les cibles des années 2023-2024 et 2024-2025 ont été retirées. Désormais, seules celles des années 2025-2026 à 2027-2028 sont maintenues.

La version originale du PADD 2023-2028 demeure accessible dans le Centre de documentation du site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Contexte interne

Pour comprendre les capacités organisationnelles de RECYC-QUÉBEC dans la mise en œuvre de son PADD, il est essentiel de prendre en compte les éléments clés du contexte interne de l'organisation.

Mission et mandat

La mission de RECYC-QUÉBEC, axée sur la réduction, le réemploi, le recyclage, ainsi que la valorisation des matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques, est intrinsèquement liée aux objectifs de développement durable. Assortie de son mandat de gestion responsable des matières résiduelles, elle vise en effet à réduire l'impact environnemental de la gestion des matières résiduelles, à favoriser la préservation des ressources et à promouvoir des pratiques responsables.

La mission et le mandat de RECYC-QUÉBEC constituent donc la pierre angulaire de la capacité de l'organisation à mettre en œuvre son PADD. Ils définissent le cadre global dans lequel l'organisation opère et la poussent naturellement à adopter des pratiques et des initiatives alignées sur les principes du développement durable.

Le PADD de RECYC-QUÉBEC définit des objectifs précis et mesurables en matière de durabilité, en harmonie avec la mission et le mandat de l'organisation, ce qui facilite leur intégration dans les opérations quotidiennes et les décisions stratégiques.

Structure de l’organisation – ressources humaines

La Société est sous la gouvernance d’un conseil d’administration formé de huit membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidence du conseil et la présidente-directrice générale. Le conseil a pour rôle d’établir les orientations stratégiques de RECYC-QUÉBEC et de veiller à leur application, et ce, en s’assurant du respect de la mission de l’organisation. Cette structure assure une supervision et une orientation stratégique de l'organisation, ce qui peut favoriser une prise de décision alignée sur les objectifs de développement durable. De plus, la pression populaire autour des enjeux environnementaux et de la gouvernance des organisations publiques souligne l'importance de la conformité, de la reddition de comptes et de la transparence, des éléments cruciaux pour la mise en œuvre d'un plan d'action de développement durable.

RECYC-QUÉBEC compte 84 employés et gestionnaires qui possèdent un haut niveau d'expertise dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, de la réduction à la source, de l'économie circulaire et d'autres aspects liés au développement durable. Cette expertise est un atout majeur pour la mise en œuvre du plan d'action, car elle permet de concevoir des stratégies efficaces, d'identifier des opportunités d'amélioration et de développer des solutions innovantes pour atteindre les objectifs de durabilité. Les employés de RECYC-QUÉBEC sont décrits comme passionnés, engagés et possédant une variété de compétences et de connaissances. Cette diversité de compétences permet à l'organisation d'aborder de manière holistique les enjeux liés au développement durable. L'engagement des employés est un moteur important pour la réalisation des objectifs du plan d'action, car il crée une culture interne favorable à l'innovation et à la recherche de solutions durables.

L'organisation est divisée en deux vice-présidences et huit directions, chacune ayant des mandats distincts et mesurant sa performance à l'aide d'indicateurs précis. Cette structure favorise une gestion efficace des différentes initiatives liées au développement durable, en permettant une coordination et un suivi précis des activités. Chaque direction peut se concentrer sur des domaines spécifiques, ce qui facilite la mise en œuvre de mesures concrètes.

Le PADD est sous la responsabilité de la direction des opérations, dossiers et développement stratégique, qui dispose d’une équipe dédiée à la réalisation du plan et au suivi des indicateurs. Cette équipe est chargée de surveiller les indicateurs de performance liés au développement durable. Elle évalue les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés et identifie les domaines nécessitant des ajustements ou des améliorations. L'équipe communique régulièrement les résultats et les avancées du plan de développement durable, tant en interne qu'en externe. Elle contribue ainsi à sensibiliser les parties prenantes et à renforcer l'engagement de l'ensemble de l'organisation envers la durabilité. L’équipe de développement durable s’assure que l'organisation progresse de manière cohérente vers ses objectifs de durabilité, tout en restant réactive aux évolutions du contexte.

En somme, la structure de l'organisation, ses ressources humaines compétentes et engagées, ainsi que sa gouvernance axée sur la performance, sont des atouts essentiels pour permettre à RECYC-QUÉBEC de mettre en œuvre son plan d'action de développement durable de manière efficace et alignée sur ses missions et objectifs.

Ressources financières

Les ressources financières jouent un rôle fondamental pour que RECYC-QUÉBEC puisse concrétiser son plan d'action de développement durable. En 2022, l'organisation a enregistré des revenus se chiffrant à près de 69 millions de dollars *(Rapport annuel de gestion 2022-2023)*. Elles offrent le soutien nécessaire à la mise en œuvre des programmes et des activités de RECYC-QUÉBEC. Ces fonds permettent à l'organisation de concevoir et de réaliser des initiatives visant à promouvoir le développement durable, à perfectionner la gestion des matières résiduelles et à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux.

Quoique le financement de RECYC-QUÉBEC est appelé à évoluer prochainement avec la mise en place des systèmes modernisés de consigne et de collecte sélective sous une approche de responsabilité élargie des producteurs, on peut constater la solidité de la situation financière, caractérisée par un bilan positif, qui offre une flexibilité budgétaire cruciale. Cette souplesse budgétaire permet à l'organisation d'investir de manière stratégique dans des initiatives de développement durable, d'ajuster ses actions en réponse aux défis émergents et de mettre en œuvre des mesures répondant aux nouveaux enjeux environnementaux.

En parallèle, RECYC-QUÉBEC s'engage activement dans un processus de consolidation de son identité, qui englobe également des actions financières visant à maximiser son impact. Cette démarche démontre l'engagement de l'organisation à utiliser judicieusement ses ressources financières pour atteindre ses objectifs de développement durable.

En somme, les ressources financières de RECYC-QUÉBEC, qu'elles proviennent de ses revenus propres, de la consigne des pneus ou d'autres sources, sont un pilier fondamental permettant la réalisation concrète de son plan d'action de développement durable. Elles favorisent l'innovation, la stabilité financière et le renforcement de son rôle en tant qu'acteur majeur dans la gestion responsable des matières résiduelles au Québec.

Cinq grandes forces de RECYC-QUÉBEC

À la lumière de l’analyse du parcours de RECYC-QUÉBEC depuis les 33 dernières années, de ses réalisations et de la mise en contexte de celles-ci, la société d’État peut miser sur cinq de ses plus grandes forces pour envisager l’avenir :

- Son agilité, que démontrent la pluralité de ses rôles et mandats ainsi que la manière dont elle affronte les nouveaux défis;

- Sa capacité d'innovation, affirmée au fil de son histoire et illustrée par ses programmes et partenariats visant à faire évoluer l'organisation et sa mission;

- Sa résilience, malgré les turbulences qui ont secoué le secteur de l'environnement tout comme l'ensemble de la société;

- Sa performance, comme en témoignent les données des résultats obtenus au cours des dernières années;

- Sa capacité à fédérer les parties prenantes malgré un écosystème complexe, grâce à son approche d'intervention sur le terrain.

En conclusion, RECYC-QUÉBEC dispose d'une solide base organisationnelle, d'une expertise de pointe, de ressources humaines qualifiées, de partenariats et de financements pour mettre en œuvre son plan d'action de développement durable. L'organisation joue un rôle clé dans la promotion de pratiques responsables en matière de gestion des déchets au Québec et contribue ainsi à la réalisation des objectifs de durabilité de la province.

Contexte externe

RECYC-QUÉBEC, en tant qu'acteur central de la gestion des matières résiduelles au Québec, fait face à plusieurs enjeux de développement durable sectoriels qui ont un impact direct sur la population desservie par ses activités. Voici une présentation de ces enjeux et de la manière dont l'organisation contribuera à y répondre à travers les quatre grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du Québec.

Enjeu 1 : Gestion responsable des matières résiduelles

L'enjeu de la gestion responsable des matières résiduelles est d'une importance capitale, à la fois pour la protection de l'environnement et pour la promotion de modes de vie plus durables. Il requiert une prise de conscience collective et des actions concrètes visant à réduire la quantité de déchets et en limiter l'enfouissement, ainsi qu'à encourager la réutilisation des ressources afin de réduire les impacts environnementaux associés.

Enjeu 2 : Transition vers une économie circulaire

L'enjeu d'accélérer la transition vers une économie circulaire comprend trois objectifs majeurs : promouvoir et soutenir l'économie circulaire et les modèles d'affaires durables, maintenir et développer la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la gestion des produits en fin de vie, et encourager l'innovation et les technologies propres dans la gestion des matières résiduelles. Ces objectifs reflètent l'engagement de l'organisation envers une économie circulaire plus durable et efficace.

Enjeu 3 : Sensibilisation et participation citoyenne

L'enjeu de la sensibilisation et de la participation citoyenne englobe trois objectifs clés : informer le public sur les enjeux liés aux matières résiduelles, éduquer pour changer les comportements de consommation, et garantir l'équité sociale dans la transition vers des pratiques plus durables. Ces objectifs visent à impliquer activement les citoyens dans la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et socialement équitables.

Enjeu 4 : Lutte aux changements climatiques et préservation de la biodiversité

L'enjeu de la lutte aux changements climatiques et de la préservation de la biodiversité occupe une place centrale. Les objectifs du plan s'engagent à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant de la gestion des matières résiduelles. Cette démarche s'inscrit dans une vision globale visant à protéger notre environnement naturel et à atténuer les impacts des changements climatiques, en alignement avec les objectifs du développement durable.

Enjeu 5 : Réduction des plastiques à usage unique

L'enjeu de la réduction des plastiques à usage unique est mondial. Les actions du PADD visent à encourager activement la diminution de ces plastiques nuisibles pour l'environnement en sensibilisant le public, en collaborant avec les entreprises pour promouvoir des alternatives durables, et en soutenant des politiques visant à réduire leur utilisation. Cette démarche vise à protéger notre planète en réduisant la pollution plastique et en préservant nos écosystèmes fragiles.

Enjeu 6 : Développement des collectivités locales

Cet enjeu met en lumière l'engagement de RECYC-QUÉBEC à soutenir et à renforcer les collectivités locales dans leur démarche vers un avenir plus durable, en favorisant une gestion responsable des matières résiduelles et en participant au développement économique et environnemental des régions.

Enjeu 7 : Innovation et technologies propres

Pour progresser vers une économie verte et responsable, RECYC-QUÉBEC doit soutenir l'innovation et le développement de technologies propres. Cela comprend la recherche de solutions plus efficaces pour le tri, la valorisation et la gestion des déchets.

Dans l'ensemble, l'impact de RECYC-QUÉBEC dans la réalisation des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028 est considérable. L'organisation agit comme un véritable moteur de transformation vers un Québec plus durable à travers plusieurs axes d'actions clés.

Tout d'abord, en tant que catalyseur de l'économie circulaire, RECYC-QUÉBEC incite activement les entreprises à revoir leurs modèles d'affaires pour intégrer des pratiques circulaires. Cela non seulement réduit les déchets et les pressions sur les ressources naturelles, mais favorise également une économie plus résiliente et créatrice d'emplois verts.

De plus, l'organisation joue un rôle crucial dans la sensibilisation des consommateurs aux enjeux environnementaux. En éduquant le public sur la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC encourage des comportements de consommation plus responsables.

Le soutien aux acteurs de l'économie sociale et aux groupes communautaires dans la transition socio-écologique est un autre aspect essentiel de la contribution de l'organisation. En collaborant avec ces acteurs, RECYC-QUÉBEC renforce les initiatives locales et régionales axées sur la durabilité, contribuant ainsi à une transition plus équitable et inclusive.

En collaborant étroitement avec les collectivités, RECYC-QUÉBEC favorise la création de milieux de vie durables et innovants. En offrant des ressources et des conseils sur la gestion des matières résiduelles, l'organisation renforce les capacités locales pour une gestion plus efficace des déchets et des ressources.

En résumé, RECYC-QUÉBEC est un acteur clé de la transition vers un Québec plus durable, en agissant à la fois sur les pratiques des entreprises, la sensibilisation des citoyens, le soutien aux acteurs sociaux, le développement des collectivités et la promotion de pratiques responsables au sein du gouvernement. Son rôle central dans la mise en œuvre de la SGDD 2023-2028 est indispensable pour répondre aux défis environnementaux et sociaux auxquels le Québec est confronté.

Plan d’action de développement durable

Action 1 : Accroître le nombre d’ICI (industries, commerces et institutions) attestés IOR +

RECYC-QUÉBEC appuie la volonté gouvernementale d'accroître la proportion d’entreprises qui axent leur stratégie d’affaires sur le développement durable à travers son plan ICI, qui regroupe les actions en cours et prévues pour atteindre cet objectif. Pour accroître cette proportion, évaluer le nombre d'attestations IOR + qui leur sont délivrées permet de suivre leurs efforts dans l'atteinte des objectifs du programme. Les différents paliers d'attestations qui peuvent être délivrées permettent de caractériser le niveau d'ambition du secteur ICI. RECYC-QUÉBEC se donne pour ambition d'augmenter le nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées aux ICI de 30 % d'ici 2028, incluant les renouvellements.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1 Accroître la proportion d’entreprises qui axent leur stratégie d’affaires sur le développement durable	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées aux ICI, par rapport à l'année 2022-2023 (141 en 2022-2023[2])	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028

[2] Valeur corrigée lors de la mise à jour 2025

Action 2 : Favoriser le déploiement territorial de l’économie circulaire

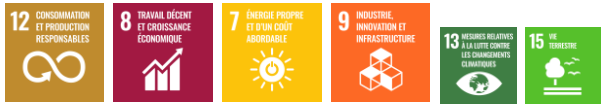

RECYC-QUÉBEC soutient le développement de l'économie circulaire par le biais d'un plan ciblé qui inclut également la réduction à la source. Ce plan regroupe les actions en cours et à venir visant à favoriser l'essor de l'économie circulaire au Québec. En particulier, RECYC-QUÉBEC contribue au développement d'une trousse destinée à l’élaboration et à la mise en œuvre de feuilles de route régionales en économie circulaire, tout en soutenant de nombreux projets et initiatives locales. RECYC-QUÉBEC veille également à être présent et à répondre aux questions des parties prenantes régionales qui se lancent dans l’élaboration de leur propre feuille de route en économie circulaire. Grâce à ces actions, RECYC-QUÉBEC contribue activement au déploiement territorial de l’économie circulaire. La feuille de route propose un cadre structuré pour promouvoir un développement durable de l’économie circulaire à l’échelle régionale, en définissant des orientations stratégiques et des objectifs collectifs à atteindre, selon un échéancier établi par les parties prenantes.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.2 Accélérer le développement de l’économie circulaire	Nombre de nouvelles feuilles de route régionales en économie circulaire[3] (1 en 2023-2024)	1 nouvelle feuille de route régionale en 2025-2026	1 nouvelle feuille de route régionale en 2026-2027	1 nouvelle feuille de route régionale en 2027-2028

[3] Indicateur modifié dans le cadre de la mise à jour 2025

Action 3 : Soutenir le développement de débouchés québécois innovants afin d'améliorer la performance du traitement des matières résiduelles

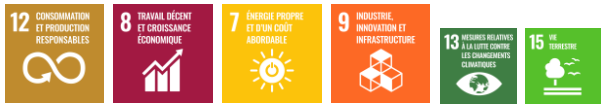

Nous souhaitons encourager le développement de nouveaux débouchés dans la chaîne de valeur des matières résiduelles au Québec, en accord avec notre Plan stratégique 2022-2025. RECYC-QUÉBEC a en effet lancé plusieurs initiatives pour réduire la dépendance aux marchés extérieurs et les fluctuations de la valeur des matières résiduelles. Par le soutien financier à de nouveaux projets innovants, c'est-à-dire des projets qui constituent une innovation en introduisant quelque chose de nouveau résultant d'une technique ou d'une technologie inédite, nous souhaitons répondre aux besoins et enjeux de nos clientèles impliquées dans la récupération, le tri, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	Taux de projets innovants soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées (58,77 % en 2022-2023)	62 % en 2025-2026	64 % en 2026-2027	65 % en 2027-2028

Action 4 : Favoriser la réduction à la source

La réduction à la source fait partie intégrante des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) qui guident l'action de RECYC-QUÉBEC. L'appui à des mesures structurantes est indissociable de l'action 1.1.3, puisqu'elles accompagnent le soutien financier offert par RECYC-QUÉBEC. Ces mesures viendront directement soutenir les projets d'écoconception, de location et de réparabilité des biens. Elles viseront notamment à offrir des perspectives au modèle d'affaires des secteurs bioalimentaire (dont la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire), de la construction, du tourisme, manufacturier et du commerce de détail.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	Nombre de nouvelles mesures structurantes liées à la réduction à la source (5 en 2022-2023)	5 nouvelles mesures en 2025-2026	5 nouvelles mesures en 2026-2027	5 nouvelles mesures en 2027-2028
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	Taux de projets en lien avec la réduction à la source soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées (33,33 % en 2022-2023)	34,5 % en 2025-2026	35 % en 2026-2027	35,5 % en 2027-2028

Action 5 : Faciliter les choix de consommation responsables et locaux

La consommation responsable est un mode de consommation qui tient compte des principes de développement durable. RECYC-QUÉBEC accorde ainsi une grande importance à sa valorisation au sein de son Plan d'action de développement durable. Par le biais de ses campagnes publicitaires annuelles, RECYC-QUÉBEC sera en mesure de déterminer leur taux de compréhension. Celles-ci viseront notamment à faciliter les choix de consommation responsables et en incitant à des changements de comportements dans les choix de consommation du grand public.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Taux de compréhension des campagnes publicitaires annuelles (Norme : 50 %)	Supérieur de 5 % à la norme en 2025-2026	Supérieur de 5 % à la norme en 2026-2027	Supérieur de 5 % à la norme en 2027-2028

Action 6 : Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d’économie sociale

Le secteur des groupes communautaires et des entreprises d'économie sociale forme un écosystème qui favorise les achats locaux, tend à réduire la dépendance aux fluctuations du marché et soutient l'économie locale. Par le biais d'initiatives visant notamment à renforcer le soutien de RECYC-QUÉBEC à cet écosystème, nous nous engageons à consolider nos partenariats et à améliorer l’accessibilité de nos approvisionnements et de nos aides financières pour les groupes communautaires et les entreprises d’économie sociale. Les partenariats développés par RECYC-QUÉBEC reposent sur une approche collaborative visant à allier expertises et compétences avec des partenaires clés. Ces partenariats impliquent notamment RECYC-QUÉBEC dans la création d'outils, la diffusion et la circulation de l'information, ainsi que comme agent facilitateur pour l'accès à des réseaux stratégiques, permettant ainsi de solliciter les personnes clés de la chaîne de valeur afin de contribuer à l'atteinte des objectifs communs. Par ailleurs, RECYC-QUÉBEC accompagne ses partenaires en partageant son expertise interne et en soutenant activement des recherches et études ciblées.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d’économie sociale	Nombre de nouveaux partenariats à destination des groupes communautaires et des entreprises d’économie sociale (1 en 2022-2023)	1 nouveau partenariat en 2025-2026	1 nouveau partenariat en 2026-2027	1 nouveau partenariat en 2027-2028

Action 7 : Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des matières résiduelles

RECYC-QUÉBEC réaffirme son engagement à offrir un service d'accompagnement visant à améliorer la performance des organismes municipaux en matière de gestion des matières résiduelles, notamment par un soutien dans la réalisation, la révision, la modification et la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). L'organisme s'engage également à valoriser la performance et l'innovation des municipalités dans ce domaine. À cette fin, RECYC-QUÉBEC prévoit chaque année de nouvelles initiatives pour soutenir cette clientèle. Ces initiatives incluent des partenariats, la participation à des comités, l'organisation de conférences et de formations, ainsi que le développement d'outils et de guides pratiques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer les municipalités (5 en 2022-2023)	5 nouvelles initiatives en 2025-2026	5 nouvelles initiatives en 2026-2027	5 nouvelles initiatives en 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées pour les organismes municipaux, par rapport à 2022-2023 (30 en 2022-2023)	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028

Action 8 : Contribuer au développement régional durable

RECYC-QUÉBEC souhaite desservir équitablement l'ensemble du territoire. À cet égard, l'organisme assure un suivi de la répartition du soutien financier attribué dans les différentes régions du Québec, en s'appuyant sur un indice de répartition du soutien financier durable. Calculé chaque année, cet indice permet de déterminer la proportion des aides financières attribuées par RECYC-QUÉBEC entre les 17 régions du Québec, en la comparant à la proportion de la population résidant dans chaque région. Cette approche offre une vue d'ensemble de la situation et vise à garantir une couverture territoriale adéquate par ses actions (voir en Annexe 1 pour l'état de la situation en 2022-2023). Par ailleurs, RECYC-QUÉBEC s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser un développement régional durable, notamment par la création de partenariats avec des acteurs clés, dans une approche collaborative et avec des objectifs spécifiques à l'échelle régionale ou territoriale. Ces partenariats impliquent notamment RECYC-QUÉBEC dans la création d'outils, la diffusion et la circulation de l'information, ainsi que dans son rôle d'agent facilitateur pour l'accès à des réseaux stratégiques. Cela permet de solliciter les personnes clés de la chaîne de valeur afin de contribuer à l'atteinte des objectifs communs. Enfin, RECYC-QUÉBEC accompagne ses partenaires en partageant son expertise interne et en soutenant activement des recherches et des études ciblées.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	Nombre de nouveaux partenariats visant à appuyer le développement régional durable[4] (6 partenariats actifs en 2023-2024)	1 nouveau partenariat en 2025-2026	1 nouveau partenariat en 2026-2027	1 nouveau partenariat en 2027-2028

[4] Indicateur modifié dans le cadre de la mise à jour 2025

Action 9 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles

Conformément à la Loi sur le développement durable, RECYC-QUÉBEC est tenue de prendre en compte l'ensemble des 16 principes du développement durable dans ses différentes interventions. L'évaluation de la durabilité constitue un outil clé pour intégrer ces principes, en identifiant les enjeux, les opportunités et les risques associés aux actions gouvernementales, tout en permettant d'apporter les ajustements nécessaires. À la suite de la révision de sa procédure d'évaluation de la durabilité au cours de la période 2023-2024, RECYC-QUÉBEC s'engage à accroître la proportion des interventions structurantes de l'organisation soumises à cette évaluation.
Les interventions structurantes concernées sont : la planification stratégique, les interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres, ainsi que les programmes de soutien financier normés.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions organisationnelles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	65 %	73 %	80 %

Action 10 : Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l’octroi de commandites durables

RECYC-QUÉBEC joue un rôle clé auprès de ses clientèles pour veiller à ce que l'octroi de financements, à travers ses programmes de soutien financier et ses commandites, respecte des critères de durabilité, particulièrement en ce qui concerne le soutien aux entreprises, un secteur prioritaire dans les activités de l'organisme. La mise en place d'outils et de processus, tels que l’évaluation de la durabilité, des cadres normatifs incluant des critères d’admissibilité écoresponsables, ainsi que la Politique sur les événements écoresponsables, contribue à garantir cette approche durable. Par ailleurs, la formation continue des employés et des membres de la direction sur l'utilisation de ces outils permet de maintenir des standards élevés dans l’octroi de financements pour des projets et événements jugés durables.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable[5] (100 % en 2023-2024)	100 %	100 %	100 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable octroyés aux entreprises (46 % en 2022-2023)	49 %	50 %	50 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion d’octrois de commandites durables (100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %

[5] Indicateur ajouté dans le cadre de la mise à jour 2025

Action 11 : Augmenter la part des acquisitions responsables

RECYC-QUÉBEC poursuit ses efforts afin de contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. En tant que société d'État, nous accordons une grande importance à notre responsabilité en tant qu'acheteur public de biens et services. À cet effet, RECYC-QUÉBEC s'engage à augmenter significativement la part de ses acquisitions intégrant des composantes responsables. Les acquisitions mesurées sont issues du Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions organisationnelles intégrant des composantes responsables (58,54 % en 2022-2023)	60 %	60 %	60 %

Action 12 : Accroître la performance environnementale de nos systèmes numériques

Comme tout ministère ou organisme, RECYC-QUÉBEC utilise des systèmes numériques pour mener à bien les missions dans le cadre de son mandat. Nous pensons pouvoir améliorer la performance environnementale de nos infrastructures numériques en réduisant nos données et en mettant en œuvre des mesures incitatives et appliquées à destination de nos employés. Ainsi, RECYC-QUÉBEC s'engage à améliorer son indice de maturité numérique et de devenir exemplaire en termes de performance des systèmes numériques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique (75 % en 2023-2024)[6]	77 %	78 %	79 %

[6] L'indice de maturité numérique est un nouvel indicateur, calculé en 2023-2024. La donnée servira de mesure de départ pour les cibles suivantes.

Action 13 : Accroître le nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus

RECYC-QUÉBEC veut favoriser l'augmentation du nombre de centres de tri reconnus dans le cadre du Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). En favorisant l'expansion de ces centres de tri reconnus, RECYC-QUÉBEC contribue à la réduction de l'enfouissement des résidus de CRD, à la préservation de l'environnement local et à la création d'emplois au sein des collectivités. Cette démarche reflète l'engagement de l'organisation à soutenir les collectivités locales dans leur transition vers des pratiques plus durables tout en adressant spécifiquement l'enjeu des CRD, qui représente une étape cruciale vers une gestion responsable des déchets de construction, de rénovation et de démolition.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC (14 en 2022-2023)	20 en 2025-2026	22 en 2026-2027	24 en 2027-2028

Action 14 : Accroître le nombre de ministères et organismes attestés IOR + de niveaux supérieurs

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 témoigne de l'importance accordée à la bonne gestion des matières résiduelles de l'appareil gouvernemental. RECYC-QUÉBEC est déterminée à se positionner comme cheffe de file de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des ministères et organismes québécois. Le nombre d'attestations IOR + de niveaux performance et supérieur obtenues par cette clientèle et délivrées par RECYC-QUÉBEC permettra d'évaluer l'adoption de comportements plus durables au sein de l'administration.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Nombre d'attestations IOR + de niveaux performance et supérieur obtenues par les ministères et organismes (8 en 2022-2023[7])	60 en 2025-2026	80 en 2026-2027	100 en 2027-2028

[7] Valeur corrigée lors de la mise à jour 2025

Action 15 : Accroître la part des employés utilisant les transports alternatifs à l’auto solo

RECYC-QUÉBEC accorde une grande importance à son exemplarité au sein de l'appareil gouvernemental, notamment grâce à ses employés. Ainsi, de nombreuses initiatives et projets pilotes verront le jour d'ici 2028 afin d'augmenter le nombre d'employés ayant recours au transport actif, au transport collectif ou aux solutions de rechange à l'auto solo dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l’auto solo des employés de l’État	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l’auto solo chez les employés de RECYC-QUÉBEC (76 % des employés utilisaient un autre mode de transport que l'auto solo en 2022-2023)	81 %	83 %	85 %

Action 16 : Soutenir le réseau parapublic pour le préparer aux grands défis de demain

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 mobilise le réseau parapublic par l'intermédiaire de ses ministères de tutelle. Dans ce cadre, RECYC-QUÉBEC propose d'accompagner les réseaux de la santé et de l'éducation afin de les préparer aux défis majeurs qui les attendent, notamment en matière de gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, RECYC-QUÉBEC s'engage à mettre en place des partenariats ciblés afin de fournir au réseau parapublic le soutien nécessaire pour sa transition vers des modes de gestion plus durables. Les partenariats développés par RECYC-QUÉBEC reposent sur une approche collaborative visant à allier expertises et compétences avec des partenaires clés. Ces partenariats impliquent notamment RECYC-QUÉBEC dans la création d'outils, la diffusion et la circulation de l'information, ainsi que dans son rôle d'agent facilitateur pour l'accès à des réseaux stratégiques, permettant ainsi de solliciter les personnes clés de la chaîne de valeur afin de contribuer à l'atteinte des objectifs communs. Par ailleurs, RECYC-QUÉBEC accompagne ses partenaires en partageant son expertise interne et en soutenant activement des recherches et études ciblées.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.2 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	Nombre de nouveaux partenariats à destination du réseau parapublic (1 en 2022-2023)	1 nouveau partenariat en 2025-2026	1 nouveau partenariat en 2026-2027	1 nouveau partenariat en 2027-2028

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1 - Accroître le nombre d'ICI (industries, commerces et institutions) attestés IOR +	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées aux ICI, par rapport à l'année 2022-2023 (141 en 2022-2023)	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	2- Favoriser le déploiement territorial de l'économie circulaire	Nombre de nouvelles feuilles de route régionales en économie circulaire (1 en 2023-2024)	1 nouvelle feuille de route régionale en 2025-2026	1 nouvelle feuille de route régionale en 2026-2027	1 nouvelle feuille de route régionale en 2027-2028
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	3- Soutenir le développement de débouchés québécois innovants afin d'améliorer la performance du traitement des matières résiduelles	Taux de projets innovants soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées (58,77 % en 2022-2023)	62 % en 2025-2026	64 % en 2026-2027	65 % en 2027-2028
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	4- Favoriser la réduction à la source	Nombre de nouvelles mesures structurantes liées à la réduction à la source (5 en 2022-2023)	5 nouvelles mesures en 2025-2026	5 nouvelles mesures en 2026-2027	5 nouvelles mesures en 2027-2028
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	4- Favoriser la réduction à la source	Taux de projets en lien avec la réduction à la source soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées (33,33 % en 2022-2023)	34,5 % en 2025-2026	35 % en 2026-2027	35,5 % en 2027-2028
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	5- Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Taux de compréhension des campagnes publicitaires annuelles (Norme : 50 %)	Supérieur de 5 % à la norme en 2025-2026	Supérieur de 5 % à la norme en 2026-2027	Supérieur de 5 % à la norme en 2027-2028

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	6- Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	Nombre de nouveaux partenariats à destination des groupes communautaires et des entreprises d'économie sociale (1 en 2022-2023)	1 nouveau partenariat en 2025-2026	1 nouveau partenariat en 2026-2027	1 nouveau partenariat en 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	7- Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des matières résiduelles	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer les municipalités (5 en 2022-2023)	5 nouvelles initiatives en 2025-2026	5 nouvelles initiatives en 2026-2027	5 nouvelles initiatives en 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	7- Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des matières résiduelles	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées pour les organismes municipaux, par rapport à 2022-2023 (30 en 2022-2023)	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	8- Contribuer au développement régional durable	Nombre de nouveaux partenariats visant à appuyer le développement régional durable (6 partenariats actifs en 2023-2024)	1 nouveau partenariat en 2025-2026	1 nouveau partenariat en 2026-2027	1 nouveau partenariat en 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9- Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	Proportion des interventions organisationnelles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	65 %	73 %	80 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10- Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables	Proportion de programmes de soutien financier durable (100 % en 2023-2024)	100 %	100 %	100 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10- Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables	Proportion de programmes de soutien financier durable octroyés aux entreprises (46 % en 2022-2023)	49 %	50 %	50 %

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10- Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables	Proportion d'octroi de commandites durables (100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	11- Augmenter la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions organisationnelles intégrant des composantes responsables (58,54 % en 2022-2023)	60 %	60 %	60 %
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	12- Accroître la performance environnementale de nos systèmes numériques	Indice de maturité numérique (75 % en 2023-2024)	77 %	78 %	79 %
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	13- Accroître le nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus	Nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC (14 en 2022-2023)	20 en 2025-2026	22 en 2026-2027	24 en 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	14- Accroître le nombre de ministères et organismes attestés IOR + de niveaux supérieurs	Nombre d'attestations IOR + de niveaux performance et supérieur obtenues par les ministères et organismes (8 en 2022-2023)	60 en 2025-2026	80 en 2026-2027	100 en 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	15- Accroître la part des employés utilisant les transports alternatifs à l'auto solo	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de RECYC-QUÉBEC (76 % des employés utilisaient un autre mode de transport que l'auto solo en 2022)	81 %	83 %	85 %
5.9.2 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	16- Soutenir le réseau parapublic pour le préparer aux grands défis de demain	Nombre de nouveaux partenariats à destination du réseau parapublic (1 en 2022-2023)	1 nouveau partenariat en 2025-2026	1 nouveau partenariat en 2026-2027	1 nouveau partenariat en 2027-2028

Annexe 1

Indice de répartition du soutien financier durable au Québec en 2022-2023

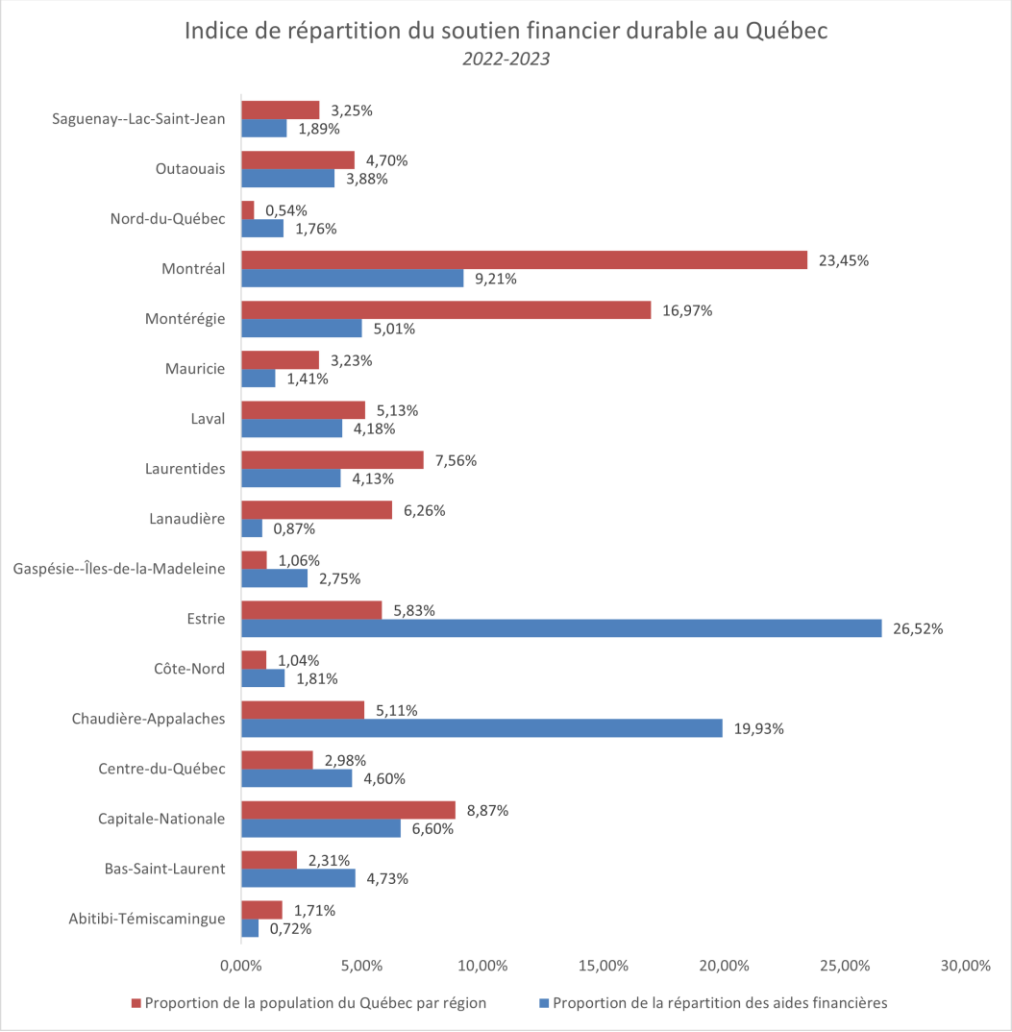

Québec